

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 MARS 2020**

=====

Date de convocation : 24.02.2020

Date d'affichage : 24.02.2020

Nombre de Conseillers en exercice : 31 Présents : 27 Votants : 27

**Le 3 MARS 2020 à 20 H 30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. BAZIN Christophe, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, M. VIEL Bernard, Mme HERVIEU Maryanick, M. MALLE Hervé, Mme LECORDIER Marylène, Mme CANIOU Brigitte, Mme MALACH Frédérique, M. DESMASURES Jean-Claude, M. DANGUY Sébastien, M. DUCHEMIN Sébastien, M. SEGUIN Emmanuel, Mme BESNIER Cynthia, Mme HAMEL Manuella, M. JEHENNE Adrien, Mme FOURMENTIN Francine, M. BRARD Jean-Marie, M. GIROULT David, M. LEPERDRIEL Christian, Mme GIROULT Odile, M. JOSEPH Franck, Mme LECLUSE Martine, M. VALLEE Christophe, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly.

Absents excusés : Mme HARDEL Nadine, M. SURVILLE Claude, Mme JACQUELINE Nathalie.

Absents : M. LECHAPELAYS Florent,

Secrétaire de séance : M. VALLEE Christophe.

=====

**Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 10 décembre 2019**

Par rapport au compte-rendu de la dernière réunion, Mme FOURMENTIN s'étonne qu'il soit noté que le PLUI était approuvé par 13 voix et 13 abstentions, alors que lors de la réunion, il avait été décompté seulement 12 voix favorables.

Il est vrai que le décompte avait dû être fait plusieurs fois, mais dans tous les cas, la décision reste favorable. M. BAZIN et Mme SAUVE pensent que le dernier décompte avait bien donné 13 voix Pour. Il est donc proposé de maintenir la délibération telle qu'elle a été prise.

Le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2019 est finalement adopté par 23 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BRARD, M. LEPERDRIEL, Mme MAUDUIT-JOSEPH).

**Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2019**

Compte administratif de la Commune (Délibérations 2020.03.01a et 02a)

Le résultat de la gestion de la Commune pour l'exercice 2019 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	2 496 122.67 €
	Recettes	3 089 695.89 €
	Excédent de l'exercice	593 573.22 €
	Excédent antérieur reporté	241 286.32 €
	Résultat de clôture	1 480 976.50 €

Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	1 957 548.78 €
	Reste à réaliser Dépenses	933 535.52 €
	Recettes de l'exercice	1 463 577.53 €
	Reste à réaliser Recettes	480 177.10 €
	Déficit de l'exercice	- 493 971.25 €
	Déficit antérieur reporté	- 284 745.11 €
	Déficit de clôture	- 778 716.36 €
	Déficit sur Restes à réaliser	- 453 358.42 €
	Besoin de financement	1 232 074.78 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2019 de la Commune de SOURDEVAL par 23 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BRARD, Mme LECLUSE, Mme MAUDUIT-JOSEPH).

Compte administratif du Lotissement Boulevard du 11 Novembre (Délibérations 2020.03.01b et 02b)

Le résultat de la gestion du Lotissement Boulevard du 11 Novembre pour l'exercice 2019 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	43 242.64 €
	Recettes	40 301.14 €
	Résultat de l'exercice	- 2 941.50 €
	Résultat antérieur reporté	35 233.40 €
	Résultat de clôture	32 291.90 €
Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	27 741.14 €
	Recettes de l'exercice	27 741.14 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Résultat antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et le compte de gestion du lotissement Boulevard du 11 Novembre de la Commune de SOURDEVAL pour l'année 2019 par 22 voix Pour et 5 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BRARD, Mme LECLUSE, M. VALLEE, Mme MAUDUIT-JOSEPH).

Compte administratif du Lotissement les Boutons d'or (Calandot) - (Délibérations 2020.03.01c et 02c)

Le résultat de la gestion du Lotissement les Boutons d'or (Calandot) pour l'exercice 2019 se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	437 513.52 €
	Recettes	437 513.52 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Résultat antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €
Section d'investissement :	Dépenses de l'exercice	437 513.52 €
	Recettes de l'exercice	437 513.52 €
	Résultat de l'exercice	0.00 €
	Résultat antérieur reporté	0.00 €
	Résultat de clôture	0.00 €

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, approuve le compte administratif et le compte de gestion du lotissement les Boutons d'or (CALANDOT) de la Commune de SOURDEVAL pour

l'année 2019 par 22 voix Pour et 5 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BRARD, Mme LECLUSE, M. VALLEE, Mme MAUDUIT-JOSEPH).

### **Compte de gestion 2019 du Service de l'Assainissement** (Délibération 2020.03.02d)

Suite au transfert de la compétence « Assainissement collectif » à la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Trésorier a dressé un compte de gestion « Néant » pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal prend acte de ce résultat.

### **Affectation du résultat**

#### Budget de la Commune (Délibération 2020.03.03a)

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat pour le budget de la Commune :

Résultat de fonctionnement 2019 :	1 480 976.50
Résultat d'investissement cumulé sur réalisé :	- 778 716.36
Résultat d'investissement sur restes à réaliser :	- 453 358.42
Déficit (Besoin de financement) :	1 232 074.78
Affectation au 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :	1 232 074.78
Report à nouveau au 002 en section de fonctionnement :	248 901.72

Le Conseil municipal donne son accord par 23 voix Pour et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BRARD, Mme LECLUSE, Mme MAUDUIT-JOSEPH).

#### Budget du Lotissement Bd du 11 Novembre (Délibération 2020.03.03b)

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat pour le budget du Lotissement Bd du 11 Novembre :

Résultat de fonctionnement 2019 :	32 291.90
Résultat d'investissement cumulé sur réalisé :	0.00
Résultat d'investissement sur restes à réaliser :	0.00
Déficit (Besoin de financement) :	0.00
Affectation au 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :	0.00
Report à nouveau au 002 en section de fonctionnement :	32 291.90

Le Conseil municipal donne son accord par 22 voix Pour et 5 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. BRARD, Mme LECLUSE, M. VALLEE, Mme MAUDUIT-JOSEPH).

### **Modification des statuts du SDEM50 (Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche)** (Délibération 2020.03.04)

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;
- Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Il est exposé ce qui suit :

- Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;
- Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autre que la compétence AODE ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;
- S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Aussi, le Conseil municipal, invité à en délibérer, accepte à l'unanimité la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50).

### **Modification des statuts de la Communauté d'agglomération – Compétence « Suivi de la qualité des eaux de baignade sur les Communes littorales »**

(Délibération 2020.03.05)

Le Conseil municipal ;

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie,

Vu la délibération n° 2020/02/03 - 009 du conseil communautaire du 3 février 2020 décidant d'inscrire la compétence « **Suivi de la qualité des eaux de baignade sur les communes littorales** » ;

Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel Normandie notifié par courrier électronique le 17 février 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité à la modification de compétence décidée par le Conseil communautaire.

### **Avis sur l'arrêt de projet du Programme local de l'habitat de la Communauté d'Agglomération** (Délibération 2020.03.06)

#### **Rapport de présentation**

##### Rappel de la procédure

Par délibération du 28 septembre 2017, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie a décidé d'engager l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat (PLH).

1<sup>ère</sup> démarche de planification initiée à l'échelle intercommunale, ce PLH doit permettre à la Communauté d'agglomération d'affirmer son projet de territoire et de disposer « d'une feuille de route » pour la mise en œuvre de sa politique de l'habitat.

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 3 février 2019 a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) comprenant :

- le rapport de diagnostic,
- le document d'orientations,
- le programme d'actions,

A ce stade de la procédure il convient, pour chaque Commune membre de la Communauté d'agglomération, d'émettre un avis sur le projet de PLH. Faute de réponse dans un délai de 2 mois, l'avis est réputé favorable.

A l'issue des avis exprimés, la communauté d'agglomération délibérera à nouveau pour amender au besoin le projet de PLH. Puis ce projet sera transmis au Préfet, qui saisira, pour avis le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), qui disposera d'un délai de deux mois pour se prononcer. Le préfet, s'il estime que le projet de PLH ne répond pas aux objectifs de répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements, de renouvellement du parc immobilier et d'accroissement du nombre de logements et de places d'hébergement nécessaires, adressera, dans un délai d'un mois, des demandes motivées de modifications à la communauté d'agglomération, qui en délibèrera. En cas d'avis défavorable ou de réserves émises par le CRHH sur le projet de PLH, le préfet pourra adresser, dans un délai d'un mois suivant cet avis, des demandes motivées de modifications, qui en délibèrera. Une nouvelle délibération du conseil communautaire sera prise pour approbation définitive du PLH.

#### Rappel de la démarche d'élaboration

Le PLH a impliqué un important travail de concertation avec les élus des 95 communes et l'ensemble des partenaires (État, bailleurs sociaux, opérateurs, professionnels de l'immobilier...).

Cela s'est traduit par l'animation régulière d'instances de concertation : comité de pilotage, commission habitat, réunions de pôles territoriaux, forums élus et partenaires, réunions partenaires...

Les Communes ont été associées aux étapes clés pour la définition des orientations et du programme d'actions (réunions en pôles territoriaux, forums...) ce qui a permis d'identifier leurs spécificités en matière de logement et les attentes de chacune d'elles vis-à-vis du PLH.

### **Le contenu du projet de PLH**

#### **1. Le diagnostic – éléments clés**

- 50 825 logements, dont 39 801 résidences principales (78%)
- + 326 logements par an entre 2009 et 2014
- 5.634 logements vacants (11,6% du parc et + 28,4% sur la période 2009-2014)
- Un parc de logement ancien (peu adapté, énergivore) : 31% des résidences principales construites avant 1949
- Un parc de logement vétuste : 2.532 logements potentiellement indignes dans le parc privé
- Un vieillissement de la population : 33% personnes âgées de plus de 60 ans
- Une poursuite de la diminution de la taille des ménages : 68% des ménages sont composés d'une ou 2 personnes
- Un parc de logement peu adapté à la composition des ménages : 73% de logements de 4 pièces ou plus

Le diagnostic a permis d'identifier les enjeux prioritaires suivant :

- le réinvestissement des centres bourgs/villes,
- la requalification du parc ancien (thermique, confort et accessibilité),
- la reconquête du parc de logements vacants,
- la maîtrise et la gestion du foncier,
- l'accueil des jeunes et des actifs,
- la réponse aux besoins des populations spécifiques.

## **2. Orientations stratégiques**

Afin de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic, 5 orientations ont été retenues :

1. Améliorer le parc existant – réinvestir le parc vacant – Encourager la revitalisation des bourgs et des centres villes
2. Développer une offre d'habitat adaptée aux personnes en mobilité, facilitant d'accueil des jeunes et des actifs
3. Adapter l'offre de logements à la baisse de la taille des ménages et au vieillissement de la population
4. Répondre aux besoins des autres publics à besoin spécifiques
5. Se doter d'une action foncière et animer la politique locale de l'habitat

Grâce à ce premier PLH, la communauté d'agglomération souhaite pérenniser et renforcer les actions déjà engagées (OPAH par exemple). L'axe prioritaire retenu visant à favoriser le réinvestissement et la réhabilitation du parc existant, constitue à la fois un potentiel et un enjeu fort pour notre territoire.

Par ailleurs le PLH doit pour les 6 prochaines années :

- Préciser le nombre de logements nécessaires pour répondre aux besoins d'accueil de population et de maintien de la population sur le territoire
- Organiser la répartition de l'offre nouvelle sur le territoire pour favoriser un développement équilibré du territoire

Concernant la production de logements, le scénario retenu prévoit la production de 2.412 logements sur les 6 ans du PLH, soit en moyenne 333 logements par an.

Sur ces 2.412 Logements :

- 1.082 logements en densification / sortie de vacance / renouvellement urbain **(45 %)**
- 1.330 logements en extension **(55 %)**

## **3. Le programme d'actions**

Le programme d'actions est décliné en 26 actions formalisées chacune par des fiches détaillées :

- Des fiches actions « opérationnelles » : OPAH, étude vacance, accompagnement des opérations de revitalisation des centres bourgs, mise en place de conventionnements avec Actions Logement, l'EPFN
- Des fiches actions « intention » : pour permettre de définir les champs d'actions sur des thématiques non portées par la communauté d'agglomération aujourd'hui

Ex : logement indigne, logement des jeunes...

- Des fiches actions « règlementaires » (logement social...)

Les aides au logement mises en œuvre dans le cadre du PLH visent essentiellement à soutenir :

- La rénovation du parc ancien,
- Les opérations de renouvellement urbain
- Le soutien à la production de logement dans les centres-villes, centres bourgs

Il n'y a pas d'aide prévue pour la construction neuve dans le PLH, mais de nombreuses actions pour reconquérir le parc vacant, réhabiliter le parc ancien et vétuste.

### **Principales aides apportées par la communauté d'agglomération**

- **La prime « sortie de vacance » pour encourager les propriétaires bailleurs à investir dans les centres bourgs**

Le PLH prévoit la possibilité pour les propriétaires bailleurs, sous conditions, de bénéficier d'une prime pour la remise en location d'un logement situé en centre bourg.

▪ **Aide à l’accession dans l’ancien**

L’achat d’un logement ancien en centres bourg et vacant depuis plus de 2 ans pourra permettre de bénéficier, sous conditions, d’une prime.

→ Budget total « primes vacance et accession dans l’ancien » : 750.000€

▪ **Action contre la vacance**

Une étude spécifique sur la vacance des logements sera engagée par la Communauté d’agglomération afin d’identifier précisément cette problématique (localiser les logements vacants, les raisons (difficultés juridiques, sociales, économiques...) et d’établir des scénarios de résorption.

▪ **Aide à la rénovation**

La mise en place d’Opérations Programmées d’Amélioration de l’Habitat à compter de 2020, pour accompagner les propriétaires (occupants ou bailleurs) dans leurs projets de rénovation (énergétique, adaptation du logement pour la perte d’autonomie...)

→ Budget : 2.120.000€

▪ **Logement des jeunes**

Développer une offre d’hébergement spécifique pour les jeunes, en compléments des structures existantes.

Mettre en place un partenariat avec Action Logement

→ Budget : 240.000€

Le budget total du PLH, sur les 6 années, s’élève à 4,2 millions d’euros, dont 80% pour les aides à la rénovation, la lutte contre la vacance et l’accompagnement des démarches de revitalisation de centre bourg.

**Délibération**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1 et L5211-2,

Vu l'article L.302-1 et suivants et R 302-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH),

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 relative au lancement de la procédure d’élaboration du Programme Local de l’Habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 février 2020 arrêtant le projet de Programme Local de l’Habitat,

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, émet un avis favorable à l’unanimité sur l’arrêt du projet de PLH 2020-2025 de la communauté d’agglomération Mont Saint-Michel – Normandie.

**Aménagement de la liaison Mairie – Eglise : Modification du plan de financement**  
(Délibération 2020.03.07)

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du nouveau plan de financement prévisionnel des travaux d’aménagement de la liaison Mairie – Eglise, avec aménagement de la liaison douce vers le parc St Lys et le skate-park, arrêté comme suit :

Dépenses	H.T.	Recettes	
Maîtrise d’œuvre	24 300.00	État (FNADT)	208 244.10
Travaux VRD (liaison mairie-église)	432 901.16	Région	135 305.00
Travaux de VRD (liaison parc)	36 091.25	Département (Contrat de Pôle de services)	213 588.00
Espaces verts	30 000.00	Département (enrobés)	37 392.52
Effacement des réseaux – éclairage public	214 500.00	Commune	232 240.59
Skate Park	87 477.80		
Coordinateur S.P.S.	1 500.00		
<b>TOTAL</b>	<b>826 770.21</b>	<b>TOTAL</b>	<b>826 770.21</b>

Mme FOURMENTIN réaffirme son opposition à ce projet puisque la suppression du rond-point amènera une circulation très dangereuse sur ces voiries.

M. le Maire pense, lui, que c'est une belle opération, et de plus très bien subventionnée, et se réjouit que les travaux soient engagés.

**Création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe 30.8/35ème**  
(Délibération 2020.03.08)

Madame Nathalie BOITTIN, Adjoint technique à l'école maternelle « les Petits Lutins » ayant passé avec succès le concours d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe, il est proposé de créer un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 30.8 heures, pour pouvoir la nommer sur ce poste au 1<sup>er</sup> mai 2020.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité.

**Demande d'inscription d'un élève à l'école publique de VIRE**

Question retirée de l'ordre du jour

**Club-house du Tennis** (Délibération 2020.03.09)

La section tennis du Club Omnisports avait sollicité une subvention de la Fédération Française de Tennis pour la construction du club-house du Tennis.

Cette subvention vient d'être accordée pour un montant de 2 400 € et le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à recouvrer cette somme de 2 400 € auprès du Club Omnisports.

**Admission en non-valeur** (Délibération 2020.03.10)

Le Conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable sur le service de l'assainissement pour un montant de 225.72 €, suite à une procédure de surendettement avec effacement de dette.

**Questions diverses**

Vœux de VENGEONS

M. BRARD pense que les invitations pour les vœux de VENGEONS sont ciblés et se demande pourquoi tout le monde n'est pas invité.

M. BAZIN précise qu'il n'y a pas eu d'invitations écrites, mais que toute la population était invitée comme cela s'est fait pendant les 6 dernières années.

Personnel mis à disposition de la Communauté d'agglomération

Mme FOURMENTIN demande quel a été le résultat de la négociation avec la Communauté d'agglomération pour la mise à disposition du personnel communal.

Pour le personnel du service de l'assainissement, la négociation a abouti à la signature d'une convention au prix de 23 € de l'heure travaillée, ce qui, après prise en compte des congés payés, aboutit à un prix effectif de 26 € de l'heure.



## **Allocution de Monsieur BAZIRE**

Monsieur BAZIRE, président pour la dernière fois le Conseil municipal, prononce l'allocution suivante :

*« Ce soir, c'est le dernier Conseil municipal de ma mandature et pour moi, la fin de mon mandat.*

*Je ne vais pas vous dresser la liste des réalisations effectuées depuis 1989, je vais plutôt vous donner quelques impressions retenues au travers de ces mandats de Maire qui se sont succédés.*

*Tout d'abord, c'était un honneur, une grande émotion et une immense joie de se voir confier par la population le rôle de 1<sup>er</sup> magistrat de sa chère Commune.*

*C'est incontestablement le plus beau des mandats de la République Française.*

*Ma devise a toujours été de rassembler, ce fût un de mes souhaits les plus forts et je me suis toujours efforcé de le réaliser ou du moins le maintenir.*

*J'ai essayé de rendre la vie plus agréable et paisible pour tous.*

*Tout au long de son activité, le Maire rencontre des moments de joie, de bonheur : les mariages, les fêtes communales, la vie des associations etc ... ; mais hélas, se trouve aussi être témoin de grands malheurs : accidents dramatiques, personnes en grande détresse et autres ..., qu'il faut traiter avec beaucoup d'humanité.*

*Le Maire doit accompagner les familles, les reconforter, c'est son rôle, secondé bien sûr par ses collègues.*

*37 années d'élu dont 31 années de 1<sup>er</sup> magistrat de notre belle et attachante Commune de SOURDEVAL (SOURDEVAL-VENGEONS).*

*37 années se sont écoulées à vitesse grand V, qui furent à la fois intenses, voire très intenses parfois, mais tout compte fait chers collègues, c'est comme si c'était hier.*

*C'est une très grande et belle aventure, riche en relations, en émotions et en défis que j'ai vécu à vos côtés, chers collègues, sans oublier la population, les associations, tous les acteurs de la vie dynamique de SOURDEVAL accompagné de tous les collègues des différentes équipes municipales que j'ai eu l'honneur de présider pendant mes 5 mandats de 1<sup>er</sup> magistrat.*

*Alors du fond du cœur, un grand merci à tous les élus qui ont œuvré pour notre Commune et avec qui j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler.*

*Je veux avoir une pensée particulière pour nos collègues qui, hélas, nous ont quitté beaucoup trop tôt au cour des différents mandats.*

*La bonne gestion d'une Commune est l'œuvre de toute une équipe d'élus mais il ne faut surtout pas oublier le personnel communal.*

*Il doit exister entre le Maire, ses collaborateurs et ses agents une grande confiance et un respect mutuel ; c'est ce qui s'est passé pendant toutes ces nombreuses années.*

*Merci M. LEPRINCE de votre engagement auprès de moi et de mes collègues élus et vous transmettez à vos collègues tous mes remerciements et tous mes compliments.*

*Un grand merci à toutes les équipes d'élus municipaux qui se sont succédés durant ces 31 années et qui ont eu à cœur de servir l'intérêt général avec respect, équité, pragmatisme et une grande humilité en ayant toujours pour objectif de trouver un équilibre entre les demandes des uns et des autres et la possibilité de réaliser.*

*Je pars avec la satisfaction de laisser à notre commune des finances très saines et une maison médicale en bonne évolution et bien d'autres satisfactions.*

*Je souhaite une bonne campagne à tous les candidats et qu'elle soit la plus sereine possible.*

*A tous les candidats, j'exprime mon respect et mes encouragements.*

*Il faut être courageux et déterminé pour prendre cet engagement de travailler pour l'intérêt général et le bien vivre ensemble pour tout notre territoire et protéger notre ruralité.*

*Bonne chance à tous ...*

*Merci à vous tous. »*

M. BAZIRE offre le verre de l'amitié à toutes les personnes présentes.

Le Secrétaire de séance,  
Christophe VALLEE.